



02.40.41.39.94

## Prestation de service unique (PSU) « crèche », « halte-garderie » et « multi-accueil »

### Objet

Aide financière pour la garde des enfants dans les structures « crèche », « halte-garderie » et « multi-accueil » conventionnées avec la MSA 44-85.

### Conditions

Concerne les enfants de moins de 6 ans pouvant être accueillis dans ces structures, dont les parents perçoivent les prestations familiales de la MSA 44-85.

Cette aide concerne également les enfants de moins de 6 ans handicapés titulaires de l'AEEH, non scolarisables.

### Montant

#### PSU pour les crèches, haltes-garderies et multi-accueils :

4,66 € \* ou 4,85 € \* par heure (moins la participation des familles) pour les enfants de 0 à moins de 6 ans.

La participation des familles est calculée par la structure d'accueil en fonction des ressources du foyer.

Les heures d'adaptation sont aidées au même titre que les heures de présence.

### Formalités

Cette aide est versée directement aux structures d'accueil, sur présentation d'un état trimestriel des heures de présence des enfants.

\* *Maintien des tarifs 2020 dans l'attente de la détermination des prestations de service CNAF 2021.*